

2022_CT2_185

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Cycle de l'eau et assainissement - Approbation du lancement des études pour l'établissement du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable du Territoire du Pays d'Aix

Le 28 avril 2022, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase COSEC - Avenue du Stade au Puy-Sainte-Réparate, sur la convocation qui lui a été adressée Monsieur le Président du Territoire, le 21 avril 2022, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : BRAMOULLÉ Gérard – AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BUCHAUT Romain – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges - DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MERCIER Arnaud – PELLENC Roger – PENA Marc – POUSSARDIN Fabrice – RAMOND Bernard – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VINCENT Jean-Louis – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BIANCO Kayané donne pouvoir à VINCENT Jean-Louis – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CESARI Martine donne pouvoir à FREGEAC Olivier – CHAUVIN Pascal donne pouvoir à BOULAN Michel – DAGORNE Robert donne pouvoir à PELLENC Roger – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – FILIPPI Claude donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – GARCIN Eric donne pouvoir à DELAVET Christian – GERARD Jacky donne pouvoir à CIOT Jean-David – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à BARRET Guy – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – MARTIN Régis donne pouvoir à CRISTIANI Georges – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – ROVARINO Isabelle donne pouvoir à AMAR Daniel – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à TAULAN Francis – VENTRON Amapola donne pouvoir à CIOT Jean-David

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BURLE Christian – CHARRIN Philippe – GOURNES Jean-Pascal – MORBELLI Pascale – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – TERME Françoise

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Monsieur Arnaud MERCIER donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau Cycle de l'eau et assainissement

■ Séance du 28 avril 2022

06_6_06

■ Approbation du lancement des études pour l'établissement du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable du Territoire du Pays d'Aix

Monsieur le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial (DEAP) du Territoire du Pays d'Aix souhaite réaliser son Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) sur les communes actuellement en délégation de service public qui constituent son périmètre d'intervention.

Ce document est en effet un outil central dans l'exercice de la compétence eau potable, car il a pour but de doter la DEAP d'un programme de travaux détaillé et cohérent avec les capacités d'investissement du Territoire, dans un objectif d'optimisation de la performance des infrastructures et d'amélioration de la qualité de l'eau distribuée.

Ce SDAEP doit se présenter sous la forme d'une étude d'ampleur, qui doit permettre :

- Le diagnostic précis et complet des infrastructures d'adduction, de production et de distribution de l'eau potable, dans l'objectif de mettre en exergue les dysfonctionnements et anomalies qui mettent les systèmes de distribution en défaut (secteurs de basses pressions, fuites du réseau, alimentation non sécurisée, etc...). Ce diagnostic doit être mené :
 - d'une part par l'analyse de l'état actuel, à travers l'exploitation des études passées disponibles et des données de télégestion ;
 - d'autre part par l'acquisition d'informations *in situ* via la réalisation de campagnes de mesures et d'investigations sur les réseaux d'eau potable ;
 - et enfin par la mise en situation du patrimoine actuel à travers un modèle hydraulique pour les besoins actuels et à un horizon de 20 ans, en tenant compte des évolutions démographiques projetées et des développements urbanistiques fléchés par les documents officiels (PLU, PLUi, PLH, SCoT) ;
- La proposition d'actions dont la réalisation doit permettre de pallier les problématiques ainsi mises en valeur ;
- La mise en place d'un programme de travaux pluriannuel et hiérarchisé que la DEAP mettra en œuvre afin de tendre vers l'optimisation de la performance des réseaux.

Il doit par ailleurs être l'occasion de produire un Schéma de distribution à l'échelle du Territoire, harmonisé pour toutes les communes et cohérent avec le futur PLUi, dont

Accusé de réception en préfecture
013-20014807-20220428-2022-012-486 DE
Date de télétransmission : 13/05/2022
Date de réception préfecture : 13/05/2022

Métropole Aix-Marseille-Provence

lieu avant la fin de l'étude du SDAEP. Ce Schéma de distribution est un document essentiel, car il constitue une annexe sanitaire du document d'urbanisme opposable aux tiers.

Enfin, le SDAEP sera un outil d'aide à la définition d'un niveau de tarification cohérent avec les besoins d'investissements.

Le montant total prévisionnel de l'étude du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable du Territoire du Pays d'Aix s'élève à 1.000.000,00€HT soit 1.200.000,00€TTC, pour une durée d'exécution du marché estimée à 36 mois.

À titre d'information, le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES	TAUX	MONTANT
Financement externe		
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse Programme de financement « Contrat Métropolitain » (50% du montant €HT)	50 %	500 000,00
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix	50 %	500 000,00
TOTAL €HT	100 %	1 000 000,00

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FBPA 063-10935/21/CM du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Environnement, déchets et cycle de l'eau du 12 avril 2022.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver la réalisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable du Territoire du Pays d'Aix

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le lancement des études pour l'établissement du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable du Territoire du Pays d'Aix.

L'enveloppe financière prévisionnelle est estimée à 1.000.000,00€HT soit 1.200.000,00€TTC.

Article 2 :

Monsieur le Président du Territoire du Pays d'Aix, ou son représentant, est autorisé à signer tous les documents relatifs à ces études.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget Annexe de l'Eau - Territoire du Pays d'Aix en section d'Investissement : opération budgétaire 2019290000, nature 2031.

L'échéancier financier sera le suivant :

Exercice 2023 : 350.000,00€HT

Exercice 2024 : 400.000,00€HT

Exercice 2025 : 250.000,00€HT

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Cycle de l'eau et assainissement - Approbation du lancement des études pour l'établissement du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable du Territoire du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	51
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	51
Majorité absolue	26
Pour	51
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Gérard BRAMOULLÉ



Signé, le **10 MAI 2022**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20220428-2022_CT2_185-DE
Date de télétransmission : 13/05/2022
Date de réception préfecture : 13/05/2022